

COMMUNE DE FONTAINE SOUS PREAUX

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2024

Date de convocation : 29 mars 2024

Membres en exercice : 15
Membres présents : 12

Bruno CARLIER, Dominique CHAMBON, Astrid CONSTANTIN, Francis DEBREY, Victoire DUFRESNE, Jean GOUVERNEUR, Linda GUITTET, Evelyne HUROT, Anne LANGARD, Nadine LECOMTE, Karine MAUREY, Laurent SUBLARD formant la majorité des membres en exercice.

Membres excusés : Emmanuel DEMOUGE (avec pouvoir donné à Jean GOUVERNEUR), Antoine FORGAR (avec pouvoir donné à Dominique CHAMBON), Philippe RUMINY (sans pouvoir).

Membres votants : 11
Membres représentés : 2

Présidence : Francis DEBREY
Secrétaire : Anne LANGARD

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « LES ATELIERS DE FONTAINE »

L'association « Les Ateliers de Fontaine » présidée par M. Dominique CHAMBON participe à l'animation et à la vie sociale de la commune.

Ces ateliers proposent notamment à ses membres la réfection de fauteuils et mobiliers divers. Ils ont proposé de restaurer les poissons qui ornent la façade de l'annexe de la mairie au printemps.

M. Dominique Chambon étant en situation de conflit d'intérêt ne prend pas part au débat ni au vote.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer aux Ateliers de Fontaine une subvention exceptionnelle de 200 € pour l'année 2024, permettant d'acheter les fournitures nécessaires à la restauration des poissons.

POUR EXTRAIT CONFORME, LE MAIRE.





PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

A ETABLIR EN DOUBLE
EXEMPLAIRE

**BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS
VALANT ACCUSE DE RECEPTION ***

COLLECTIVITE COMMUNE DE FONTAINE-SOUS-PREAUX PLACE DE LA REPUBLIQUE 76160 FONTAINE-SOUS-PREAUX	DATE ENVOI : 03/04/2024
--	-------------------------

Désignation des pièces : objet	Référence de l'acte (n° délib ou AR, DC, CO ... + N° + Date)	Observations éventuelles de pré- contrôle de légalité
Subvention à l'UDSP 76 pour l'année 2024	Délibération n° 2024/08	
Subvention exceptionnelle à l'association « Les Ateliers de Fontaine »	Délibération n° 2024/09	
Personnel communal - recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent Secrétaire général de mairie des communes de moins de 2000 habitants	Délibération n° 2024/10	
Personnel communal - recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent, dans les communes de moins de 1000 habitants pour tous emplois	Délibération n° 2024/11	
Retrait de la délibération n° 05/2024 portant attribution de chèques cadeaux aux agents communaux à l'occasion de Noël	Délibération n° 2024/16	
Classement du chemin rural « Ruelle aux Cailloux » dans la voirie communale	Délibération n° 2024/17	

CACHET DE LA COLLECTIVITE ET SIGNATURE :

CACHET DE RECEPTION DE LA PREFECTURE :

*** seuls les documents répondant à l'obligation de transmission doivent être communiqués à la préfecture**